SOCIÉTÉ ANONYME DU GRAND HÔTEL DE LA PAIX, LAUSANNE

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à **l'assemblée générale extraordinaire** qui se tiendra le **lundi 7 décembre 2009, à 18 h,** au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Introduction de 5'264 actions nominatives, privilégiées quant au dividende, de CHF 100.– chacune, en lieu et place de 5'264 actions au porteur, de CHF 100.– chacune (modification de l'art. 3 des statuts actuels)
2. Introduction de 560 actions nominatives ordinaires, de CHF 60.– chacune, en lieu et place de 560 actions au porteur, de CHF 60.– chacune (modification de l'art. 3 des statuts actuels)
3. Introduction d'une clause de restriction de la transmissibilité des actions nominatives (nouvelle disposition statutaire)
4. Modification totale des statuts (modification des autres articles des statuts)
5. Information sur les modalités pour l'échange des actions au porteur en actions nominatives
6. Divers

Le Conseil d'administration

326654